



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

Présents :

Dominique GUYS - suppléante de Sylvie ALABERT Jean Paul AMOUROUX Michel BALLONGUE Paul Marie BLANC Gérard CAPBLANQUET Daniel CORREGE Philippe DUPRAT PAMPOULIE Jean Marie – suppléant de Michel FAGUET Denise BOLLATI – suppléante de Pierre LAGARRIGUE Christian SANS	Nadine BARRE Jean Luc LORRAIN – suppléant de Serge BAURENS Joël MASSACRIER - suppléant de Pascal BAYONI Thierry BONCOURRE Wilfrid PASQUET – suppléant de Nadia ESTANG, René MARCHAND Sabine PARACHE Jean Louis REMY Bernard TISSEIRE Michel ZDAN	Michel AUDOUBERT LORMIERES René – suppléant de Ghislaine BIBES PORCHER Françoise DEDIEU CASTIES Max CAZARRE Pierre FERRAGE Patrick LEFEBVRE Pascale MESBAH Gérard ROUJAS Pierre VIEL
---	---	--

Excusés :

Jennifer COURTOIS PERISSE Catherine HERNANDEZ Alain LECUSSAN	Régis GRANGE, Serge DEJEAN Floréal MUNOZ Sébastien VINCINI	Karine BRUN Jean Louis GAY Éric SALAT
--	---	---

Absents :

Emmanuel GUETIN MALEPRADE Henri ROUAIX		Bernard BROS
---	--	--------------

Techniciens présents : Benoit Marty, Brigitte Giacomini

Secrétaire de séance

Monsieur Wilfrid PASQUET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance : 22 Janvier 2018

Le conseil vote à l'unanimité le compte rendu du 22 Janvier 2018.

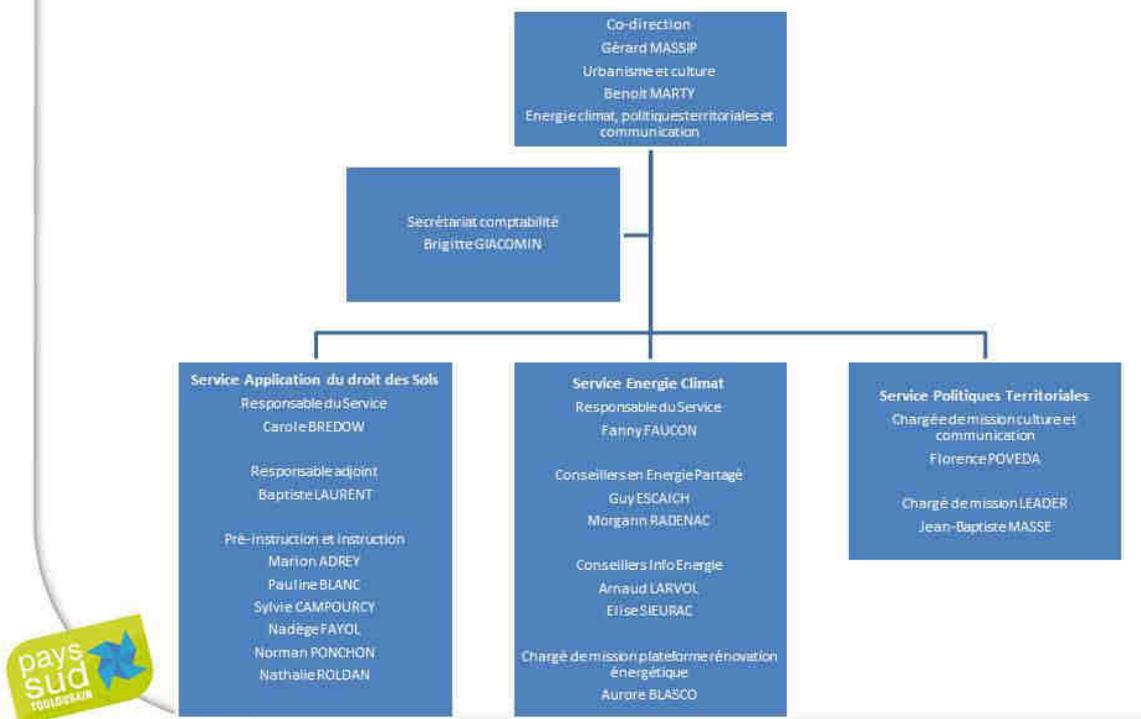
FINANCES ET MARCHES PUBLICS :

1. Présentation du bilan d'activité 2017 du PETR -



SOMMAIRE	
	ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
	FINANCEMENT DE PROJETS
	CULTURE & COMMUNICATION
	URBANISME

ORGANIGRAMME AU 1 DÉCEMBRE 2017



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Animations & participation aux dispositifs structurants

PCAET

- Lancement de la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial, (économie financière de 110 000€ par EPCI pour 2018 du fait de la mutualisation).
- Mobilisation des acteurs.
- Recrutement d'un prestataire pour réaliser le PCAET.

ENR

- **Information et accompagnement** des porteurs de projets,
- Accompagnement des porteurs de projet méthanisation,
- Lancement d'une étude de faisabilité sur l'hydroélectricité,

Transport

- Finalisation du **plan de mobilité rurale**,
- **Promotion des dispositifs de financement de la mobilité**,
- Promotion du **label éco mobilité de l'ADEME**,

pays sud
TULLOISAN





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

- Coordination du dispositif,
- Mobilisation afin de conserver les financements obtenus suite à une modification des règles de validité des conventions,
- Financement de plus de 100 projets de rénovation énergétique de maisons individuelles par le biais de la prime travaux.
- Recherche et proposition de solutions de financements alternatifs,
- Accompagnement de 20 collectivités sur 40 actions en faveur de la transition énergétique,



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



- 5^{ème} opération groupée d'audits énergétiques des bâtiments publics :
 - 14 communes, 34 bâtiments
 - 10 800 m² de surface
 - 9 communes voulant réaliser (ou ayant réalisé) des travaux
 - 2 bâtiments équipés de capteur de mesures des consommations
- Accompagnement de plus de 54 collectivités à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Dont 24 collectivités sur des projets en cours pour 37 bâtiments
 - Information technique
 - Plan de financement
 - Suivi des projets
- Accompagnement des collectivités à l'installation d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics.
 - Notes d'opportunités bois énergie, géothermie...
 - Mise en place d'un contrat territorial Energies Renouvelables Chaleur avec l'ADEME.





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES HABITANTS DU TERRITOIRE

- Continuité des actions de l'**Ambassadrice de l'efficacité Energétique**,
- Distribution de **kits d'économie d'énergie** aux ménages en précarité,
- 1100 **lots d'ampoules LED distribués**,
- Organisation de sessions de **formations** aux écogestes,
- Animations auprès des publics scolaires et du grand public,



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ESPACE INFO ÉNERGIE : CONSEILS AUX PARTICULIERS



Conseiller, renseigner et sensibiliser les particuliers de manière **gratuite, neutre et indépendante** sur les solutions techniques et financières pour économiser de l'énergie.

- **Mieux maîtriser les consommations énergétiques du logement** : isolation, chauffage, éclairage...
- **Avoir recours aux énergies renouvelables** : solaire, biomasse...
- Connaître les **aides financières mobilisables** : crédit d'impôt, éco-chèque Région, ANAH...



missions





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ESPACE INFO ÉNERGIE

Bilan



- Nombre de personnes renseignées en 2017 : **1165**
- Taux de satisfaction de l'Espace Info Energie : **90%**



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS

Objectifréno
VOTRE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Données à jour au 31/12/2017

- Nombre de ménages accompagnés : **472 depuis juillet 2015**
- Nombre de dossiers clos : **269**
- Taux de satisfaction : **96%**
- Montant de travaux générés par la plateforme : **2 901 295 €**
- Panier moyen : **10 785 €**
- Nombre de dossiers ouverts en 2017 : **245**

Chiffres
Décembre
2017





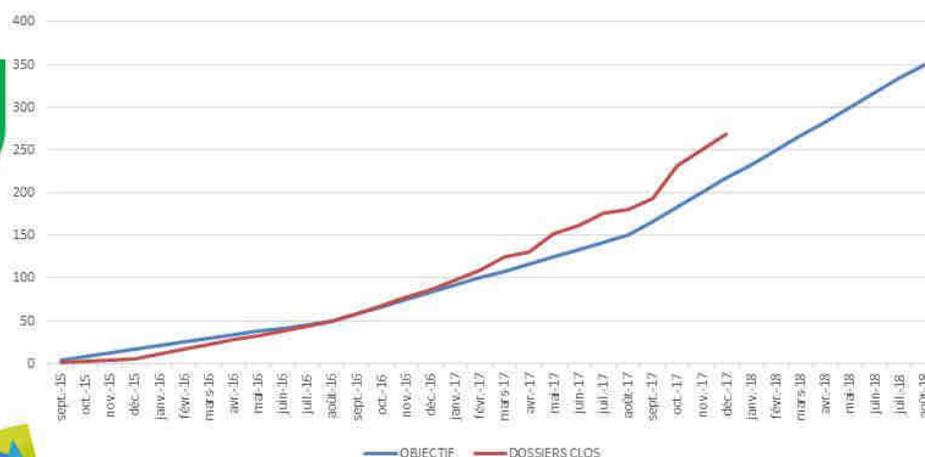
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Objectifréno
VOTRE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS

Courbe
des
objectifs

Évolution du nombre de dossiers clos



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

PERSPECTIVES 2018 DU SERVICE ENERGIE CLIMAT

Perspectives

- Poursuite et renforcement des actions évoquées précédemment,
- Finalisation de l'étude préalable à la mise en œuvre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018.
- Stabilisation de l'effectif du service à 6 agents,
- Signature du contrat territorial Energies Renouvelables chaleur avec l'ADEME (objectif de 10 chaufferies bois en 3 ans),
- Renouveau de la convention de financement de la plateforme objectif réno,
- Mener à bien les études lumière, hydroélectricité...
- Installation de capteurs de consommations d'énergie dans les bâtiments publics,
- Collecte des Certificats d'Economie d'énergie (10 dossiers déposés depuis le 1^{er} janvier)





FINANCEMENT DE PROJETS

EUROPE : PROGRAMME LEADER



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

LEADER en
deux mots

- Un programme européen de développement rural en place **jusqu'en 2020**
- Une enveloppe de **2.5 M€** pour financer des projets « innovants » portés par les collectivités, les entreprises ou les associations
- Une sélection des projets par une instance locale, le **Groupe d'Action Locale** (composé de 50% d'élus et de 50% de représentants du monde associatif et socio-économique)



FINANCEMENT DE PROJETS

EUROPE : PROGRAMME LEADER



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Avancement
2017

- Finalisation du conventionnement avec le Conseil Régional pour la mise en œuvre du programme (critères de sélection, règles d'éligibilité...) pour une signature avec la Présidente de la Région le 31 Août 2016
- Organisation des réunions du GAL et programmation des premières opérations
- 4 réunions pour 8 dossiers de demandes programmés représentant environ 225 000 € de Fonds européen (FEADER)





FINANCEMENT DE PROJETS ETAT : CONTRAT DE RURALITÉ



La programmation DETR et FSIL 2017 constitue la première année de mise en œuvre du contrat de ruralité signé avec l'Etat, la Région, le Département et la Caisse des Dépôts et Consignation.

Au titre du Contrat de ruralité du PETR du Pays Sud Toulousain ont été programmés 14 dossiers pour un total d'aides de 2,5 M€ environ.



FINANCEMENT DE PROJETS CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE 2015-2017



Financements régionaux dédiés aux projets de collectivités concernant :

- La mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Les équipements culturels et sportifs,
- Les Maisons de Santé et structures « petite enfance »,
- Le maintien des derniers commerces.

14 dossiers ont été validés en 2017 pour 350 000 € de subventions attribuées essentiellement pour des projets de mise en accessibilité et de rénovation énergétique.





CULTURE

Culture

- Lancement de l'**appel à projet culture** (fonds LEADER)
- Organisation de **rencontres culturelles** : « L'art et la toute petite enfance »
- Accompagnement à la structuration : résidence d'artiste Cie S. Mathieu (Peysgies)
- Accompagnement des acteurs notamment sur programme LEADER

- **Web**

- Site internet culturesudtoulousain.fr : Fréquentation comparable à celle du site du Pays Sud Toulousain.
- Newsletter 160 abonnés.



COMMUNICATION

IMPRIMES, MARKETING et ANIMATION

Com'

- **Création graphique et impression**

- Plus de 3500 imprimés
- Création de supports Pays Sud Toulousain (brochures, signalétiques etc).

- **Campagnes marketing Objectifréno**

- Sac à pains et boulangeries
- Carrefour Market Cazères
- Le boncoin

- **Animations**

- 4 Journées énergie habitat
- Présences sur événements : Agitaterre, Synerciel, Fermes d'avenir Tour, Foire d'Auterive





COMMUNICATION INTERNET

Com'

- **Site internet payssudtoulousain.fr:**
Site à **bonne fréquentation** avec une **stabilisation de l'auditoire**.
Pages majoritairement vues : **carte identité** et **annuaire des producteurs**.
Moyenne 30 sessions par jour.
- **Facebook**: 711 amis - 436 abonnés - 420 mentions j'aime.
Portées : en constante augmentation, 2600 en moyenne depuis novembre.
- **Création chaîne Youtube**
- **Newsletter mensuelle** : 2700 abonnés



Newsletter du Pays Sud Toulousain



COMMUNICATION MEDIAS et PARTENARIATS

Com'

- **Presse**
48 articles de presse au 21 2017 nov. soit environ **1 article par semaine**.
- **Médias web** :
petiterepublique.com, la dépêche.
- **Partenariats**
Radio Galaxie, Fémina Rugby, Stade Montequieu, PupenVol, Bulletins et sites internet des Communes et intercommunalités

LA DÉPÊCHE

100 ans de la République

Toulouse - Saint-Germier - Axat - Auzan - Villeneuve-Langon - Uzès - Tarn-et-Garonne - Dordogne - Lot - Gers - Ariège - Haute-Garonne

Actualités - Grand Sud - Midi-Pyrénées - Actualité

Actualité à 20:00:00

L'art et l'enfance - un projet de territoire?



Un projet artistique pour les tout-petits. de en partenariat avec COM





URBANISME



Missions
2017

- La planification avec le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**
- **L'Application du Droit des Sols (ADS)**



URBANISME LE SCOT

Bilan
2017

L'engagement de l'évaluation en vue d'une éventuelle révision du SCoT

- Une obligation réglementaire à réaliser et qui détermine la nécessité ou pas de réviser le SCOT avant le 6^{ème} anniversaire de son approbation, soit avant le 29 octobre 2018
- En 2017, un travail essentiellement technique avec nos appuis techniques : CD 31 et le cabinet SGEVT
- Trois ateliers thématiques : démographie, logement, trame verte et bleue/agriculture et paysages
- Une réunion de calage avec les services de l'Etat en novembre 2017





URBANISME LE SCOT

Bilan
2017

Le suivi dans la mise en œuvre du SCoT

- Élaboration des avis du SCoT sur les PLU (examen et proposition d'avis en commission d'urbanisme) : 6 réunions de commissions
- Des avis sur les documents d'urbanisme des communes de Labastide-Clermont, Salles/Garonne, Lavelanet de Comminges, etc.
- La participation aux réunions PLU en qualité de PPA (représentation technique) et/ou réunions de travail : 26 réunions dans les communes
- L'engagement d'une procédure de modification simplifiée du SCOT

La participation au réseau

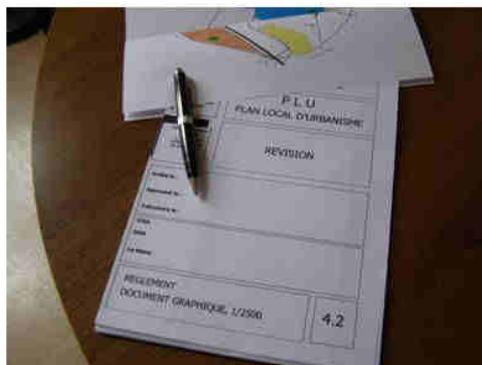
- L'année 2017 a été marquée par la reprise des travaux au sein de l'Inter SCOT Toulousain au niveau du Grand Bassin (11 SCOT) que de l'aire urbaine (4 SCOT)



URBANISME LE SCOT

Perspectives
2018

- Finaliser l'évaluation : 1^{er} trimestre 2018
- Rédiger le rapport d'évaluation : 2^{ème} trimestre 2018
- Décider de réviser ou pas le SCoT : 3^{ème} trimestre 2018
- Mieux accompagner les communes sur l'élaboration de leur document d'urbanisme
- Participer activement à l'Inter SCoT du Grand Bassin Toulousain
- Participer au réseau des SCoT : FN SCoT





URBANISME L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Chiffres 2017

Le service ADS a poursuivi en 2017 sa montée en puissance et en compétence :

- 21 nouvelles communes en carte communale ont adhéré au service en 2017 soit un total de 67 communes traitées,
- 2248 actes réels traités
- Une **moyenne par agent de 440 actes réels**
- Un nombre de demandes de retrait :
 - 73 demandes traitées
 - 43 PC
 - 28 DP
 - 2 PA



URBANISME L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Bilan qualitatif 2017

- Un service bien structuré en mesure de répondre à l'attente des communes
- Des relations de confiance avec la plupart des communes
- Un traitement des actes juridiquement sécurisé et qui évite les décisions tacites
- Un service de plus en plus sollicité par les élus et les professionnels, y compris au delà des missions conventionnelles : conseil en amont, conseil juridique, accompagnement sur le contentieux et le contrôle





URBANISME L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Perspectives
2018

- Intégration au 1^{er} janvier 2018, 16 nouvelles communes représentant environ 900 actes (base 2016) – 10 communes en PLU et 6 communes en carte communales
- Adapter le service aux besoins futurs (moyens humains et techniques)
- Engager la réflexion sur de nouvelles missions pour le service : contrôle – récolement ?
- Engager avec les CdC la réflexion sur une mutualisation d'un SIG ?
- Comblent le retard en matière de numérisation des documents d'urbanisme ?



Le conseil syndical vote à l'unanimité le rapport d'activité.

2. Présentation du compte administratif 2017 –

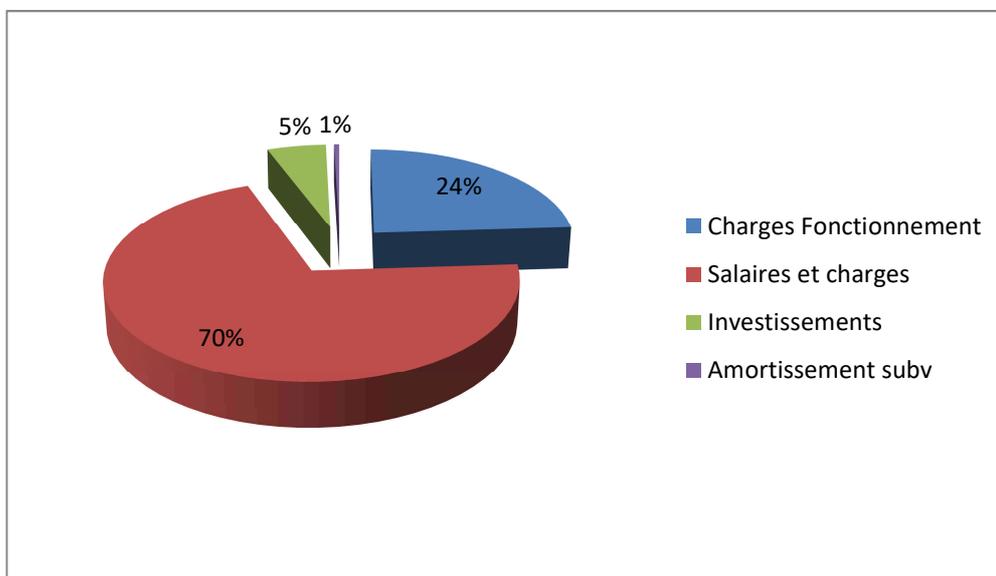
Monsieur le Président propose au vice-président en charge des finances de faire l'exposé.

Monsieur ZDAN confirme que le compte administratif et le compte de gestion sont concordants et expose les résultats de l'année 2017.

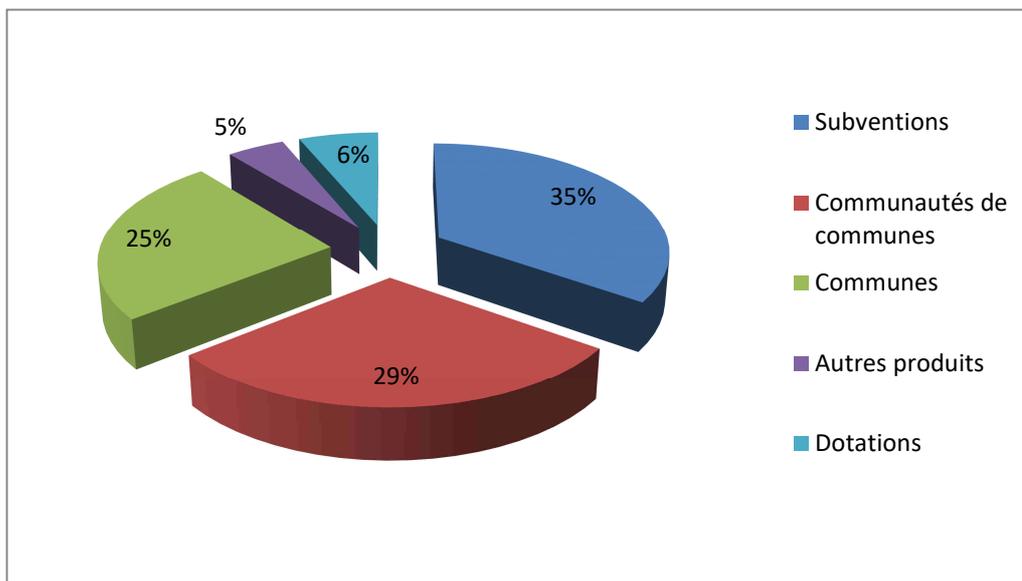
Compte administratif du PETR PAYS SUD TOULOUSAIN 2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	-26 314,70	292 004,63
AFFECTATION RESULTAT	26 314,70	265 745,33
DEPENSES DE L'EXERCICE	66 681,24	1 096 871,89
RECETTES DE L'EXERCICE	160 726,78	932 512,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	94 045,54	-164 358,98
RESULTAT DE CLOTURE	67 730.84	101 330,95
TOTAL		169 061.79
DEPENSES RESTANT A REALISER	-	-
RECETTES RESTANT A REALISER	-	-
RESTES A REALISER	-	-
RESULTAT DEFINITIF	67 730.84	101 330,95
TOTAL		169 061.79

Répartition des dépenses



Répartition des recettes



Investissement

L'exercice 2017 indique que le Pays a réalisé pour 66 681,24 € en Investissement. Les deux tiers concernant des études et le tiers restant des achats d'immobilisations corporelles. Les études sont le Plan de Mobilité et le solde de l'étude Tiers lieux. Ces études alimenteront à la révision du SCOT prévu avant la fin octobre 2018.

En termes de recette, nous avons comptabilisé les subventions TEPCv en rapport avec les études précédemment citées ainsi que les dotations aux amortissements de l'année.

A la section investissement, nous avons clôturé notre exercice 2016 avec un déficit de 26 314,70 € que nous avons financé par une affectation au 1068 venant de la section de fonctionnement.

Notre section d'investissement 2017 se clôture avec un résultat de + 94 045,54 € - 26 314,70 € = 67 730.84 €.

Nous pouvons déjà avancer que pour le budget 2018, nous n'aurons pas ou peu à financer la section d'investissement.

Fonctionnement

Le Pays était composé à la fin de l'année 2017 de 19 agents répartis sur trois services :

- Ads : 8 agents titulaires
- Energie climat : 6 agents contractuels
- Administration et politique territoriale : 5 agents contractuels.

Concernant les dépenses de fonctionnement de l'année 2017, les charges de personnel représentent les deux tiers de cette dépense, à hauteur de 647 590 €. Sur ce chapitre, 38% des charges de personnel concernant le Service Application du Droit des Sols.

Les charges de fonctionnement s'élevèrent à 214 888 €. Ce poste tient compte des frais de déménagement pour environ 19 000 € (achat de matériel, déménagement divers travaux, contrat téléphonique...). Ce chapitre représente 19,5% des dépenses engagées de l'année.

Concernant les recettes, pour 2017, le PETR a perçu les cotisations des communautés de communes pour 286 815 € représentant 30% des recettes.

Les communes adhérentes au service ADS ont versé 227 116 € de paiement d'acte, représentant 24 % des recettes cumulées.

La région Occitanie a octroyé 75 419 € de subvention et le département a octroyé 50 000 €.

L'ADEME finance les actions du Service Energie Climat à hauteur de 173 271 € soit 19% des recettes. Il est à noter que les conventions avec l'ADEME permettent le financement de postes de 40 à 60 %.

Nous terminons l'année avec un déficit sur la section de fonctionnement de 164 358,98€.

Le programme TEPCV pèse sur le résultat puisque nous n'avons reçu qu'un acompte pour les actions engagées qui seront au final subventionnées à 80%. Il y a aussi les frais liés au déménagement.

Pour tenir ses engagements, le PETR a bénéficié d'un prêt relais subventions à hauteur de 250 000€ sur lequel la structure a débloqué 100 000 €. Ce prêt a été souscrit auprès du Crédit Agricole dans l'attente de percevoir les soldes de subvention du programme TEPCV.

Les résultats cumulés à la fin de l'année 2017 sont pour la section de fonctionnement de + 101 330,95€.

Le vote du compte administratif s'effectue sans le Président.

Le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2017.

Les résultats sont reportés de la manière suivante :

	Recettes 2017	Dépenses 2017	Résultats 2017	Reports 2016	Résultat clôture
Investissement	160 726.78	66 681.24	94 045.54	-26 314.70	67 730.84
Fonctionnement	932 512.91	1 096 871.89	-164 358.98	265 749.33	101 390.35
	1 093 239.69	1 163 553.13	-70 313.44	265 749.33	169 061.79

Le conseil vote à l'unanimité le report des résultats aux sections.

3. Proposition de budget primitif 2018

Monsieur ZDAN poursuit son exposé sur le budget primitif de 2018



Sommaire

- Les compétences, missions et habilitations du Pays Sud Toulousain
- Retour sur le débat d'orientation budgétaire de novembre 2017
- A quoi sert le budget du Pays Sud Toulousain ?
- Proposition de budget 2018
- Conclusion



Les compétences, missions et habilitations du PETR Pays Sud Toulousain (cf. rapport d'activité)

Les compétences :

- Le Pays élabore le projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI.
- Le Pays élabore, modifie et révisé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
- Le Pays élabore, modifie et suit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les missions :

- Le Pays porte le **programme LEADER 2014-2020**
- Le Pays porte le **contrat de ruralité avec l'Etat 2017-2020**
- Le Pays porte le **contrat Régional Unique 2015-2017** (nouvelle contractualisation 2018-2021)
- Le Pays porte le **programme TEPcv**
- Le Pays porte l'**ingénierie Energie climat** dédiée aux particuliers et aux collectivités
- Le Pays participe activement aux travaux des structures supra-territoriales officielles ou informelles : InterSCoT, Réseau des PETR d'Occitanie, Assemblée des territoires Région, Schémas régionaux...

Les habilitations :

- Le Pays conventionne avec 76 communes du Pays pour l'Application du Droit des Sols (+ 4 communes du Comminges).



Retour sur le débat d'orientation budgétaire du 27 novembre 2017

Le débat d'orientation budgétaire de novembre dernier a décrit le contexte contraint dans lequel le budget primitif 2018 devait être élaboré.

Le budget traduit les priorités suivantes :

- Assurer un suivi maîtrisé du budget par un contrôle accru des dépenses et recettes.
- Garantir la pérennité et l'optimisation d'un service public de qualité.
- Mener à bien l'intégration des nouvelles missions déléguées au Pays.
- Recourir à la contribution exceptionnelle sur l'élaboration du PCAET.
- Être pragmatique dans la mise en œuvre de certaines actions (report du Plan de Mobilité Rurale...)



A quoi sert le budget du PETR du Pays Sud Toulousain ?

Mettre en œuvre du programme politique entériné par les élus

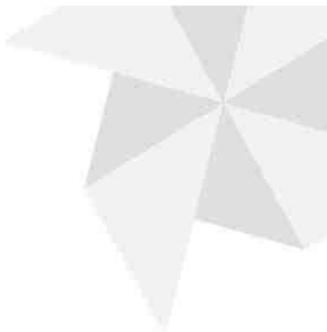
Fonctionnement :

- Mener à bien les actions dévolues au Pays
- Assurer un service public de proximité de haute technicité
- Répondre aux attentes et aux besoins de la population et des collectivités
- Créer et maintenir de l'emploi local (plateforme Objectif réno...)
- Participer au rayonnement et donc à l'attractivité du Sud Toulousain

Investissement :

- Réaliser des études stratégiques et règlementaires
- Réaliser des économies financières pour les communes et EPCI dans le cadre d'investissements mutualisés (SCoT, PCAET...)
- Equiper la collectivité afin d'assurer une meilleure qualité de service

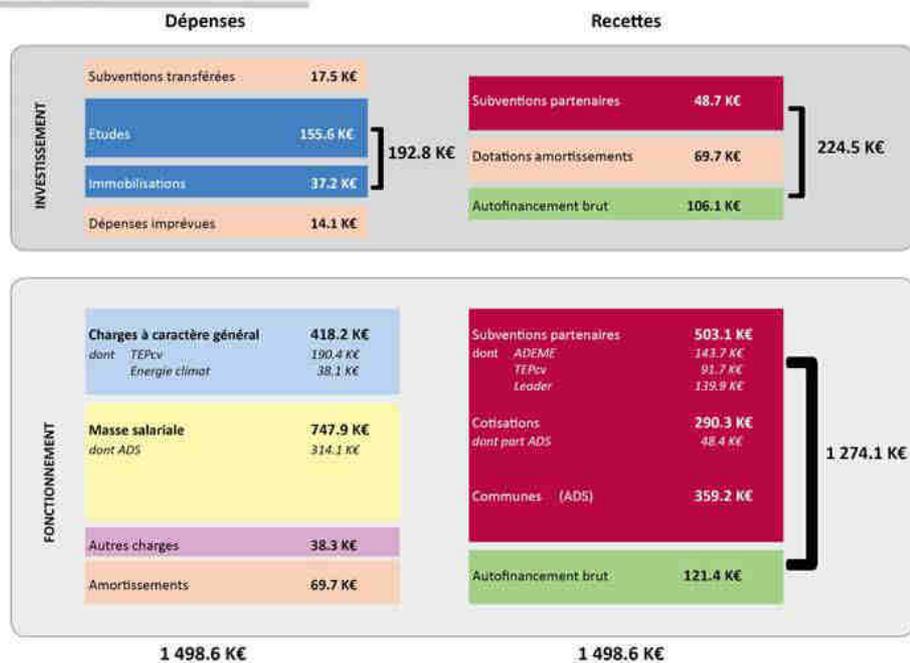




Le budget primitif 2018



Schéma global d'équilibre



Section de fonctionnement : les recettes

Contexte de financement des partenaires

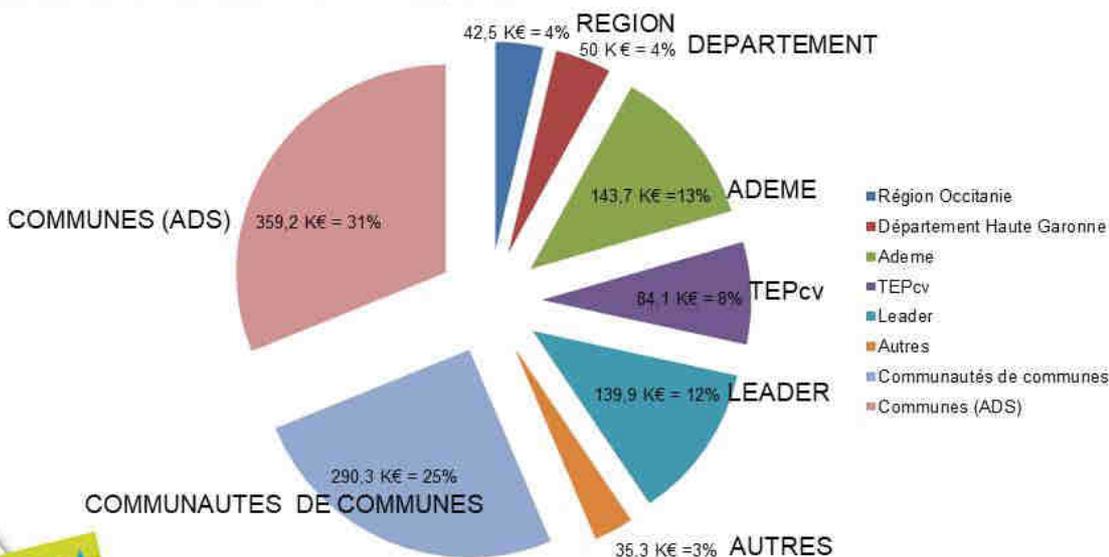
- Les communautés de communes : Stabilité de la cotisation à 3€ (2,5€ pour le Pays et 0,5€ pour l'ADS). Contribution exceptionnelle de 5 K€ par EPCI pour l'élaboration du PCAET
- La Région Occitanie : Pour 2018, définition de nouveaux critères pour l'accompagnement des territoires basés sur les projets portés en lien avec les politiques régionales. Hypothèse de subvention basse à hauteur de 30 K€.
- Le Conseil Départemental de Haute Garonne : Maintien de la convention d'appui au territoire de 50 k€ et appui technique d'un ETP pour l'évaluation et la révision du SCOT (48 K€ environ)
- Leader : Les arrêtés attributifs de subventions qui ont commencé à être délivrés en 2017 devaient permettre un versement des subventions en 2018.
- ADEME : Renouvellement et mise en place de nouvelles conventions (Espace Info Energie et contrat Energies Renouvelables). Pas de projection concernant les conventions non signées.
- TEPcv : Finalisation du programme d'action en 2018 et sollicitations des soldes de subvention.

- **Une prévision réaliste des financements attendus.**



Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement : 1 152,6 K€



Section de fonctionnement : les dépenses

Eléments de contexte

Les charges à caractères général

- Renouvellement de certains contrats pour diminuer les coûts et maîtrise des dépenses courantes (copieurs, véhicules, assurances...)
- Prévisions au plus près sur les projets prévus en 2018.

Masse salariale

- 20 agents dont 1 agent d'accueil, pour 12 contractuels et 8 agents titulaires
- Réévaluations salariales liées à des ajustements réglementaires et à l'évolution de l'expérience et de la technicité des agents.
- Mise à disposition : 1 agent communal à temps non complet (22h50) pour 1 an

Frais financiers liés à la ligne de trésorerie contractée en 2017 (1,8 K€)

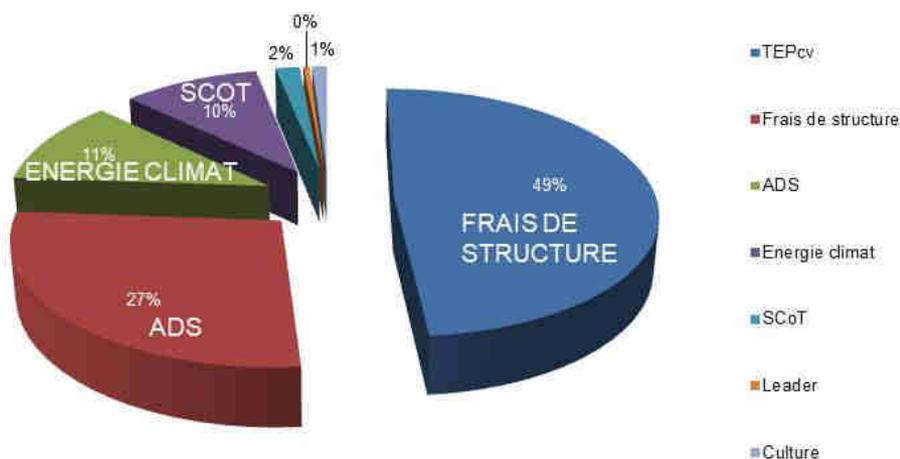
Un suivi et une gestion plus rigoureuse des dépenses.



Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement : 418,2K€

Charges à caractère général : Répartition en fonction des projets et services



A noter que :

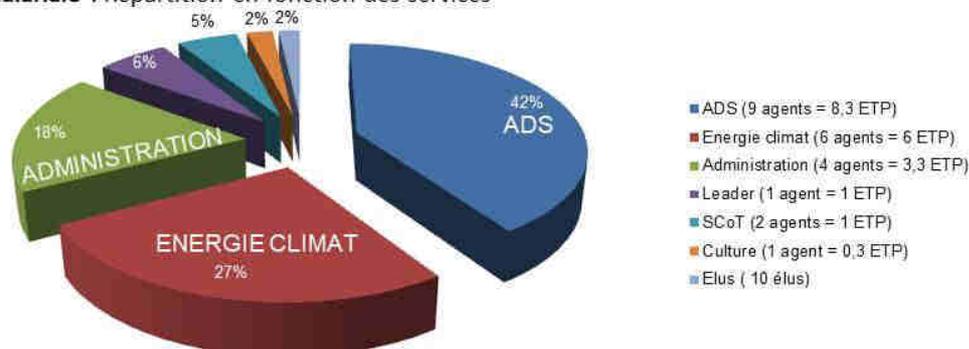
- 49% des dépenses de fonctionnement sont relatives à TEPCV. Celles-ci concernent des études et équipements subventionnés sur le montant TTC.



Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement : 747,9 K€

Masse salariale : Répartition en fonction des services



A noter que :

- L'essence même du PETR est de proposer un pool d'ingénierie spécialisée, ce qui explique le poids de cette dépense dans le budget de fonctionnement.
- La masse salariale génère directement des recettes puisque les subventions sont liées à l'ingénierie (hors ADS).
- Les subventions d'ingénierie financent de manière conséquente la masse salariale du PETR (hors ADS).



Les dépenses d'investissement

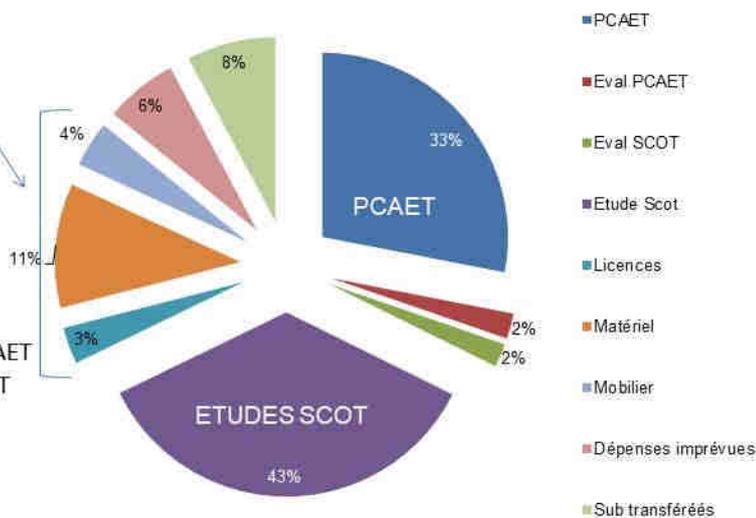
Les dépenses d'investissement : 224,5 K€

Les immobilisations

- Licences
- Matériel informatique
- Mobilier et handicap

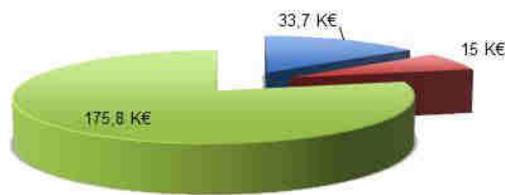
Les études

- Plan Climat Air Energie
- Evaluation Terreval du PCAET
- Evaluation Terreval du SCoT
- Etude révision SCoT



Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement : 224,5 K€



Subventions partenaires

Etude PCAET

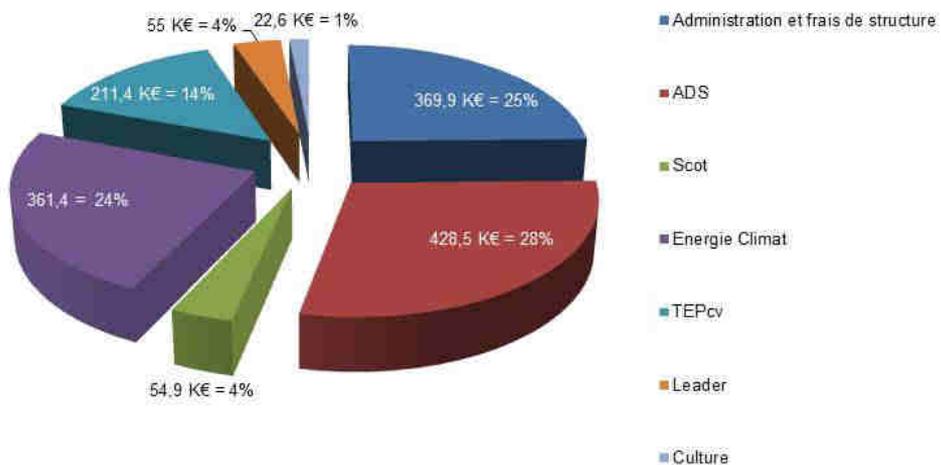
- ADEME
- Communauté de Communes

Autofinancement



Les budgets par services et projets:

Budget primitif 2018 : 1 498,6 K€



Conclusion : un budget maîtrisé

- Un budget maîtrisé qui tient compte d'un avenir incertain pour les finances publiques.
- Un budget qui permet aux EPCI de réaliser des économies financières dans le cadre d'investissements mutualisés sur les délégations de compétences (SCoT, PCAET...)
- Un budget qui permet le développement des services aux collectivités et au public.
- Un budget qui préserve la qualité et la disponibilité du service public proposé par le PETR.
- Un budget d'investissement pour assurer un fonctionnement optimisé des services.



Monsieur CAZARRE demande comment a été estimé le coût prévisionnel de la prestation ADS pour les nouvelles communes adhérentes du service.

Pour estimer le coût des actes à l'année, il a été effectué une moyenne sur deux années précédentes, au moyen de données chiffrées récupérées auprès de la DDT.

Le Président précise que le Pays Sud Toulousain est différent des autres PETR du fait de ses choix de mutualisation pour le compte des communes mais aussi des missions qu'il pilote. Pour le service ADS le PETR emploie des agents titulaires mais pour les autres missions se sont des contractuels.

Ces agents dépendent des projets mis en place et des financements des partenaires. C'est le cas du programme Leader.

Ce programme devait apporter 2.5 M€ au territoire. Le président constate que malgré ses tentatives de concertation avec les services de la DDT et la région, rien n'avance et le déplore.

En attendant, le Pays et les porteurs de projet supportent les coûts en attendant que l'autorité de gestion (la Région) et le délégué (la DDT 31) se concertent pour savoir qui instruira et paiera. Au bout de 3 ans, 3 dossiers ont été notifiés pour près de 30 présentés en comité de programmation.

Madame Françoise DEDIEU CASTIES précise que l'argent est bien là mais que nous devons faire face à un dysfonctionnement organisationnel entre l'Etat et la Région. Il est dû en partie au fait qu'en Haute Garonne il n'y avait pas eu préalablement de dispositif Leader, du fait du

classement du département en zone intermédiaire et non rurale. En parti du aussi, au changement de l'autorité de gestion des fonds FEADER, qui sont passés de l'Etat à la Région.

Madame Françoise DEDIEU CASTIES précise que la situation n'est guère mieux dans les autres régions et que le Président de Leader France a sollicité un rendez-vous auprès du Président de la République pour porter les faits à sa connaissance.

Elle propose que le PETR écrive de son côté au ministre en charge du dossier.

Le Président informe qu'il a écrit à la Présidente de Région, il y a plus de deux mois et qu'il n'a, à ce jour, aucune réponse. Il a rencontré à deux reprises le directeur de la DDT, qui dans le cadre de ces rencontres a rappelé que la DDT ne dispose que d'une délégation d'instruction de la Région.

Une fois la présentation du budget primitif 2018 terminée, Monsieur ZDAN propose d'apporter en séance deux modifications par rapport au budget reçu et présenté aux délégués.

Ces deux modifications concernent :

L'Application du Droit des Sols :

Suite à la préparation des soldes d'activité du Service Application droit du sol, concernant les actes et leurs paiements, nous avons constaté que 15 communes faisaient l'objet d'un trop versé en 2017.

Après consultation auprès de la trésorière de Carbone, nous devons constater ce trop versé en effectuant des mandats pour annulation partielle de titre sur exercice précédent.

Les communes concernées :

Bérat	- 705 €
Esperce	- 75 €
Grazac	- 600 €
Labruyère Dorsa	- 315 €
Lagrace Dieu	- 45 €
Le plan	- 30 €
Martres Tolosane	- 180 €
Mones	- 105 €
Montesquieu V	- 360 €
Plagne	- 45 €
Puydaniel	- 885 €
Salles sur Garonne	- 375 €
Savères	- 15 €
Total	3 735 €

A cela il faut rajouter la commune de Labarthe de rivière qui a quitté notre service pour celui du Comminges et qui a trop versé la somme de 846 €.

Le montant total de remboursement à effectuer est de **4 581 €**.

Notre budget étant déjà présenté aux délégués, nous proposons un ajustement du budget primitif en séance comme suit :

Dépenses imprévues	673 Titres annulés
- 4 581 €	4 581 €

Recettes liées au subventionnement de l'ingénierie du PETR:

La Région Occitanie dans le cadre du Contrat Régional Unique accompagne les PETR via le financement de l'ingénierie. Pour le Pays Sud Toulousain, la Région finançait jusqu'en 2017, 38% de 3 ETP, soit 51000€.

En 2018, les critères d'attributions vont évoluer, mais ne sont pas encore déterminés. Dans ce contexte incertain, le budget primitif 2018 du PETR fait apparaître un montant de subvention régionale prudent avec 30 000€.

Toutefois une information de dernière minute, précise que le PETR devra joindre au dossier de demande de subvention Régionale le budget primitif. Dès lors, la subvention régionale inscrite dans le budget pourra servir de valeur étalon à l'instruction du dossier.

Les effectifs du Pays ayant fortement augmentés ces dernières années, il apparaîtrait cohérent que la subvention régionale soit en corrélation avec cette évolution. Aussi, il est proposé de porter à 60 000€ le montant d'aide sollicitée auprès de la Région sur le budget primitif.

Dépenses	Recettes
617 Etudes	7472 Région Occitanie
+ 30 000	+ 30 000

Pour respecter la règle de l'équilibre de la section de fonctionnement et du budget, nous proposons pour compenser l'augmentation de la subvention régionale, une inscription de dépense au compte 617 (Etude).

Vu le montant, nous ne pouvons le versé au compte dépenses imprévues qui fixe le plafond à 7.5% des dépenses du chapitre 11.

Nous ouvrons un crédit qui ne sera pas utilisé mais qui nous permettra de capter plus de subvention régionale.

Budget primitif 2018 incluant les modifications

Section Investissement

RECETTES		
001	Excédent reporté	94 045,54
021	Virement section fonctionnement	12 046,33

10	Dotations, fonds divers	69 712,48
13	Subventions d'investissement	48 750,00
Total		224 554,35

DEPENSES		
001	Solde d'exécution reporté	26 314,70
020	Dépenses imprévues	14 237,55
13	Subventions transférées	17 468,67
20	Immobilisations incorporelles	133 010,30
21	Immobilisations corporelles	33 523,13
Total		224 554,35

Section fonctionnement

RECETTES		
chapitre 74	Dotations et participations	1 162 351,38
649	Pondération de charges	20 317,00
77	Produits exceptionnels	20 088,67
002	Excédent reporté	101 330,95
Total		1 304 088,00

DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	448 217,18
chapitre 012	Charge de personnel	746 425,03
66	Frais financiers	1 850,00
67	Titres annulés	4 581,00
022	Dépenses imprévues	21 255,99
023	Virement à la section d'investissement	12 046,33
68	Amortissements	69 712,48
Total		1 304 088,00

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2018.

URBANISME :

4. Bilan de la concertation relative à la modification simplifiée du SCOT

Le Comité syndical se doit de tirer le bilan de la concertation relative à la modification simplifiée

n° 1 du SCoT.

- Mesures de publicité

La modification simplifiée n° 1 a fait l'objet d'une publication dans 2 journaux :

- La Dépêche du Midi en date du 7 novembre 2017 et du 14 novembre 2017
- Le Petit Journal en date du 3 novembre 2017 et du 16 novembre 2017

Elle a également fait l'objet d'une communication sur le site internet du PETR du Pays du Sud Toulousain.

Les modalités de mise à disposition du public ont fait l'objet d'un affichage sur les panneaux municipaux des communes concernées, en l'occurrence les communes de Montaut et Saint-Sulpice sur Lèze ainsi qu'au siège du PETR.

- Réunion de concertation avec les personnes publiques associées

La réunion de concertation avec les personnes publiques associées, s'est déroulée le 20/11/2017. Elle a fait l'objet d'un compte rendu qui a été joint au dossier mis à disposition du public. Les services de l'Etat (DDT) et la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne ont confirmé leur avis par écrit. Ces avis ont été joints au dossier mis à disposition du public.

- Mise à disposition du public

La mise à disposition du public a eu lieu du 27 novembre 2017 au 12 janvier 2018 inclus. Trois registres d'observation ont été ouverts pendant toute la période, sur les communes concernées ainsi que dans les locaux du PETR.

Il ressort de cette concertation :

- Que les services de l'Etat (DDT) et la chambre d'agriculture de Haute-Garonne ont émis un avis favorable à la modification,
- Que les autres personnes publiques associées n'ont pas émis d'avis,
- Que les 3 registres mis à disposition du public sur les communes de Montaut et Saint-Sulpice sur Lèze ainsi que dans les locaux du PETR ont été clos sans qu'aucune remarque ou observation du public ait été émise.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité moins une abstention le bilan de la concertation relatif à la modification simplifiée n° 1 du SCoT tel que présenté ci-dessus et autorise le Président à poursuivre la procédure.

5. Approbation de la modification simplifiée du SCoT

Considérant que le bilan tiré de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause la modification simplifiée n° 1 du SCoT du Sud Toulousain, Le Président propose d'approuver la modification simplifiée n° 1 du SCOT modifiant la prescription n° 51 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Dans le cas particulier de la commune de MONTAUT, le secteur urbanisé La Gravette également appelé La Grangette, inclus dans le noyau villageois de la commune de Saint-Sulpice sur Lèze, n'entre pas dans le calcul de l'objectif de production de logements de MONTAUT mais dans celui de SAINT-SULPICE-SUR-LEZE. »

Le Comité syndical approuve à l'unanimité moins une abstention la modification simplifiée n° 1 du SCoT du Pays du Sud Toulousain telle que présentée par le Président.

RESSOURCES HUMAINES :

6. Création d'un emploi de directeur à temps plein

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, l'établissement a procédé au recensement des agents éligibles au dispositif de titularisation.

Un agent répond aux critères de sélection.

Le conseil vote à l'unanimité la création du poste de directeur, attaché territorial.

JURIDIQUE :

7. Assemblée des territoires : désignation d'un suppléant.

Une place de représentant suppléant du PETR à l'assemblée des territoires organisée par la Région Occitanie est vacante. Il est proposé de désigner un nouveau représentant.

Ce délégué doit être une femme pour respecter la parité et doit être issue de Cœur de Garonne sur les périmètres des deux anciennes communautés de communes du Canton de Cazères et de Louge et Touch.

8. Questions diverses

Le Président avait sollicité les candidatures de délégués pour participer à des réunions de l'Interscot. Réunions dont l'objectif sera de valider la contribution de l'Interscot au SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

M. DUPRAT et M. LORMIERES ont porté leur candidature auprès des services du PETR. Le Président propose que ces deux candidatures soient retenues.

Le Président

Le secrétaire